

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 15400-3010-0,9 kg
411 00 15410-3015-5 kg
Dénomination ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Adhésif pour bois / plastique stratifié / acier
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)
Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / en cas de malaise.

Contient:	HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE ACETATE D'ETHYLE ACETONE METHYLETHYLCEtone
------------------	---

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE CAS 92128-66-0	47,5 ≤ x < 50	Flam. Liq. 2 H225, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

CE 921-024-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119475514-35-XXXX

ACETATE D'ETHYLE

CAS 141-78-6 27 ≤ x < 28,5 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 205-500-4

INDEX 607-022-00-5

N° Reg. 01-2119475103-46-XXXX

ACETONE

CAS 67-64-1 18 ≤ x < 19,5 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 200-662-2

INDEX 606-001-00-8

N° Reg. 01-2119471330-49-XXXX

METHYLETHYLCETONE

CAS 78-93-3 4,5 ≤ x < 5 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 201-159-0

INDEX 606-002-00-3

N° Reg. 01-2119457290-43-XXXX

TOLUENE

CAS 108-88-3 0,75 ≤ x < 0,85 Flam. Liq. 2 H225, Repr. 2 H361d, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 3 H412

CE 203-625-9

INDEX 601-021-00-3

N° Reg. 01-2119471310-51-XXXX

OXYDE DE ZINC

CAS 1314-13-2 0,2 ≤ x < 0,25 Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 215-222-5

INDEX 030-013-00-7

N° Reg. 01-2119463881-32-XXXX

2,6-tert-butyl-para-crésol

CAS 128-37-0 0,2 ≤ x < 0,25 Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 204-881-4

INDEX -

N° Reg. 01-2119480433-40-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants

: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques

Orale	699 mg/kg bw/d	
Inhalation	608 mg/m3	2035 mg/m3
Dermique	699 mg/kg bw/d	773 mg/kg bw/d

ACETATE D'ETHYLE						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	734	200	1468	400	
VLEP	FRA	1400	400			
WEL	GBR	734	200	1468	400	
VLEP	ITA	734	200	1468	400	
TLV	NOR	734	200			
VLE	PRT	734	200	1468	400	
OEL	EU	734	200	1468	400	
TLV-ACGIH		1441	400			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				0,24	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,024	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				1,15	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,115	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				650	mg/l	
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				0,2	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,148	mg/kg	

Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	734 mg/m3	734 mg/m3	367 mg/m3	367 mg/m3	1468 mg/m3	1468 mg/m3	734 mg/m3	734 mg/m3
Dermique				37 mg/kg bw/d				63 mg/kg bw/d

ACETONE						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000	
WEL	GBR	1210	500	3620	1500	
VLEP	ITA	1210	500			
TLV	NOR	295	125			
VLE	PRT	1210	500			
OEL	EU	1210	500			
TLV-ACGIH			250		500	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce			10,6		mg/l			
Valeur de référence en eau de mer			1,06		mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			30,4		mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			3,04		mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP			100		mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			29,5		mg/kg			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				62 mg/kg bw/d				
Inhalation				200 mg/m3			2420 mg/m3	1210 mg/m3
Dermique				62 mg/kg bw/d				186 mg/kg bw/d
METHYLETHYLCETONE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	600	200	900	300			
VLEP	FRA	600	200	900	300	PEAU		
WEL	GBR	600	200	899	300	PEAU		
VLEP	ITA	600	200	900	300			
TLV	NOR	220	75					
VLE	PRT	600	200	900	300			
OEL	EU	600	200	900	300			
TLV-ACGIH		590	200	885	300			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce			55,8		mg/l			
Valeur de référence en eau de mer			55,8		mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce			284,74		mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer			284,74		mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP			709		mg/l			
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)			1000		mg/kg			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre			22,5		mg/kg			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				31 mg/kg bw/d				
Inhalation				106 mg/m3				600 mg/m3
Dermique				412 mg/kg bw/d				1161 mg/kg bw/d

TOLUENE								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	192	50	384	100	PEAU		
VLEP	FRA	76,8	20	384	100	PEAU		
WEL	GBR	191	50	384	100	PEAU		
VLEP	ITA	192	50			PEAU		
TLV	NOR	94	25			PEAU		
VLE	PRT	192	50	384	100	PEAU		
OEL	EU	192	50	384	100	PEAU		
TLV-ACGIH		75,4	20					
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,68	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				0,68	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				16,39	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				16,39	mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				13,61	mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,89	mg/kg			
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				8,13 mg/kg bw/d				
Inhalation	226 mg/m3	226 mg/m3	56,5 mg/m3	56,5 mg/m3	384 mg/m3	384 mg/m3	192 mg/m3	192 mg/m3
Dermique				226 mg/kg bw/d				384 mg/kg bw/d
2,6-tert-butyl-para-crésol								
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,0199	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				0,002	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				9,96	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,996	mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				0,17	mg/l			
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				8,33	mg/kg			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				4,769	mg/kg			
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,25 mg/kg bw/d				
Inhalation				0,86 mg/m3				3,5 mg/m3

Dermique				0,25 mg/kg bw/d				0,5 mg/kg bw/d	
OXYDE DE ZINC									
Valeur limite de seuil									
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
VLA	ESP	2		10					
VLEP	FRA	5							
TLV	NOR	5							
TLV-ACGIH		2		10					
Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC									
Valeur de référence en eau douce				2,6		mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				0,61		mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				117,8		mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				56,5		mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				10		mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				35,6		mg/kg			
Santé –									
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL									
		Effets sur les consommateur s			Effets sur les travailleurs				
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	
Orale				0,83 mg/kg bw/d					
Inhalation				2,5 mg/m3			0,5 mg/m3	5 mg/m3	
Dermique				83 mg/kg bw/d				83 mg/kg bw/d	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX dont la limite d'utilisation sera définie par le fabricant (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Les types de gants à considérer pour ce matériau sont les suivants: gants résistant aux produits chimiques. En cas de contact avec les avant-bras, porter des gants de protection appropriés. Les normes Nitrile, CEN EN 420 et EN 374 fournissent des exigences générales et des listes de types de gants.

Les types de respirateurs à considérer pour ce matériau sont les suivants: masque respiratoire à demi-masque avec matériau filtrant de type A, les normes EN 136, 140 et 405 du Comité européen de normalisation (CEN) fournissent des masques respiratoires et les normes EN 149 et 143 fournissent des recommandations sur les filtres.

ACETATE D'ETHYLE

Gants en caoutchouc butyle (temps d'ouverture > 480 minutes), caoutchouc Néoprène TM, caoutchouc nitrile (temps d'ouverture jusqu'à 480 minutes).

ACETONE

Gants de protection selon EN 374.

Matériau des gants: caoutchouc butyle (caoutchouc butyle) - Épaisseur de couche >= 0,5 mm.

Temps de percée: > 480 min.

Respectez les instructions du fabricant des gants concernant la pénétrabilité et le temps de pénétration.

OXYDE DE ZINC

Gants de protection (EN 374)

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	liquide
Couleur	Pas disponible
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	> 35 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	< 23 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,820-0,920 a 20°C Kg/l
Solubilité	Pas disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	1900-2300 cPs
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACETATE D'ETHYLE

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau. Stable dans des conditions normales. Lors du stockage, il est lentement décomposé par l'eau.

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

ACETONE

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

L'acétone réagit en présence de bases. La vapeur forme des mélanges potentiellement explosifs avec l'air. Plus lourds que l'air, ils se déplacent au niveau du sol et peuvent clignoter à une grande distance lorsqu'ils sont allumés. Il peut se charger électrostatiquement.

METHYLETHYLCETONE

Réagit à: métaux légers, forts oxydants. Attaque différents types de matières plastiques. Se décompose sous l'effet de la chaleur.

TOLUENE

Éviter l'exposition à: lumière.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ACETATE D'ETHYLE

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins, hydrures, oléum. Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chloro-sulfurique, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

ACETONE

Risque d'explosion au contact de: trifluorure de brome, dioxyde de fluor, peroxyde d'hydrogène, chlorure de nitrosyle, 2-méthyle-1,3-butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle. Peut réagir dangereusement avec: tert-butoxide de potassium, hydroxides alcalins, brome, bromoforme, isoprène, sodium, dioxyde de soufre, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, acide nitrique, chloroforme, acide peroxymonosulfurique, oxychlorure de phosphore, acide chromo-sulfurique, fluor, agents oxydants forts, agents réducteurs forts. Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

METHYLETHYLCETONE

Peut former des peroxydes avec: air, lumière, agents oxydants forts. Risque d'explosion au contact de: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique, acide sulfurique. Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants, trichlorométhane, alcalis. Forme des mélanges explosifs avec: air.

TOLUENE

Risque d'explosion au contact de: acide sulfurique fumant, acide nitrique, perchlorate d'argent, dioxyde d'azote, halogénures non métalliques, acide acétique, nitrocomposés organiques. Peut former des mélanges explosifs avec: air. Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts, soufre.

2,6-tert-butyl-para-crésol

S'il est exposé à des températures élevées, il peut se décomposer et libérer des vapeurs toxiques / inflammables.

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.

ACETATE D'ETHYLE

Éviter l'exposition à: lumière, sources de chaleur, flammes nues.

Sources d'inflammation.

ACETONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

Facilement inflammable. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Forme des mélanges explosifs avec l'air, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Il peut produire, s'il est mélangé à des hydrocarbures chlorés et exposé à la lumière, de l'acétone chlorée très irritante.

METHYLETHYLKETONE

Éviter l'exposition à: sources de chaleur.

2,6-tert-butyl-para-crésol

Sources d'inflammation Chaleur. Se décompose au-dessus de 100 ° C. Peut se décomposer au contact de: acides forts.

10.5. Matières incompatibles

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Agents oxydants.

ACETATE D'ETHYLE

Incompatible avec: acides, bases, forts oxydants, aluminium, nitrates, acide chloro-sulfurique. Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

Agents oxydants, acides, alcalis.

ACETONE

Incompatible avec: acides, substances oxydantes.

Attaque de nombreux plastiques et caoutchoucs. De la condensation peut se former au contact de l'hydroxyde de baryum, de l'hydroxyde de sodium et de nombreuses autres matières alcalines.

Évitez tout contact avec des agents oxydants puissants, des alcalis et des amines.

méthyléthylcétone

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

Incompatible avec: forts oxydants, acides inorganiques, ammoniac, cuivre, chloroforme.

2,6-tert-butyl-para-crésol

Acides forts. Agent oxydant. Solution alcaline.

OXYDE DE ZINC

Acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

ACETATE D'ETHYLE

Oxydes de carbone lors de la combustion.

ACETONE

Peut dégager: cétène, substances irritantes.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

OXYDE DE ZINC

Des fumées de ZnO peuvent être générées pendant le traitement thermique.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

TOLUENE

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

TOLUENE

Exerce une action toxique sur le système nerveux central et périphérique en entraînant encéphalopathies et polyneuropathies); l'action irritante s'exerce sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

Effets interactifs

TOLUENE

D'autres médicaments ou d'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme du toluène.

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

METHYLETHYLCETONE

LD50 (Or.) 2737 mg/kg Rat

LD50 (Der) 6480 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 23,5 mg/l/8h Rat

TOLUENE

LD50 (Or.) 5580 mg/kg Rat

LD50 (Der) 12124 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 28,1 mg/l/4h Rat

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

LD50 (Or.) > 5840 mg/kg rat

LD50 (Der) > 2920 mg/kg rabbit

LC50 (Inh) > 25,2 mg/l/4h rat

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Méthode: Les tests n'ont pas été effectués conformément aux directives de l'OCDE et du SGH.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Charles River CD; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 8

Méthode: Les tests n'ont pas été effectués conformément aux directives de l'OCDE et du SGH.

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50> 25,2

Méthode: Les tests n'ont pas été effectués conformément aux directives de l'OCDE et du SGH.
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Charles River CD; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> = 4

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: règle multi-substances pour le test de neurotoxicité 40 CFR partie 799 (58 FR 40262)
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 20 000 mg / kg pc

ACETONE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 5800 mg / kg pc
Référence bibliographique: Potentialisation à l'acétone de la toxicité aiguë de l'acétonitrile, Freeman JJ, Hayes EP (1985)

TOLUENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley Cobb; mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 5580 mg / kg pc
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: CL50 = 25,7 mg / L d'air
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: lapin
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 5000 mg / kg pc
Référence bibliographique: Données de toxicité pour la télémetrie: Liste VII, Smyth HF, Carpenter CP, Weil CS, Pozzani UC, Streigel JA et Nycum JS (1969)

2,6-tert-butyl-para-crésol

Méthode: OCDE 401
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50> 6000 mg / kg pc
Méthode: OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

OXYDE DE ZINC

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50> 5 000 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50> 5 700 mg / m³ d'air

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2 000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Irritant, catégorie 2 selon les directives de l'OCDE et du SGH.

METHYLETHYLKETONE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

TOLUENE

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

2,6-tert-butyl-para-crésol

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

OXYDE DE ZINC

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Méthode: Les tests n'ont pas été effectués conformément aux directives de l'OCDE et du SGH.

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

METHYLETHYLKETONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: lapin (albinos)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 2, irritant

TOLUENE

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

2,6-tert-butyl-para-crésol

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

OXYDE DE ZINC

Méthode: Méthode UE B.5

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACETONE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant
Référence bibliographique: Un nouveau protocole et de nouveaux critères pour la détermination quantitative des puissances de sensibilisation des produits chimiques par test de maximisation sur le cobaye, Nakamura A, Momma J, Sekiguchi H, Noda T, Yamano T, Kaniwa MA, Kojima S, Tsuda M, Kurokawa Y (1994)

TOLUENE

Méthode: Méthode UE B.6
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (albinos de l'Himalaya; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation cutanée
ACETATE D'ETHYLE

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

METHYLETHYLCETONE

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

OXYDE DE ZINC

Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelles)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 471 - test in vitro
Fiabilité: 1
Espèce: S. typhimurium, E. coli
Résultats: négatifs et sans activation métabolique.
Référence bibliographique: Brooks, T.M. et al. La toxicologie génétique de certains hydrocarbures et solvants oxygénés (1988).

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 07/02/2020 Nouvelle émission
ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ	Imprimé le 07/02/2020 Page n. 20/32

Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 2
Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

METHYLETHYLCETONE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Intrapéritonal
Résultats: négatifs

TOLUENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.13 / 14-test in vitro
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: non indiquée - test in vivo
Fiabilité: 2
Espèce: Rat
Voie d'exposition: intrapéritonéale
Résultats: négatifs

OXYDE DE ZINC

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471
Fiabilité: 2
Espèce: S. typhimurium
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (NMR1; mâle)
Voie d'exposition: intrapéritonéale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ACETONE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (ICR; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: négatifs
Référence bibliographique: Tests de cancérogénicité sur la peau de souris des ignifugeants tris (2,3-dibromopropyl) phosphate, chlorure de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium et bromure de polyvinyle, Van Duuren BL, Loewengart G, Seldman I, Smith AC, Melchionne S (1974)

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 07/02/2020 Nouvelle émission
ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ	Imprimé le 07/02/2020 Page n. 21/32

TOLUENE

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 1999).
La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène".

OXYDE DE ZINC

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (stock de Chester Beatty; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL > 22 000 mg / L
Référence bibliographique: Walters M & Roe FJC, Une étude des effets du zinc et de l'étain administrés par voie orale aux souris sur une période prolongée (1965)

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: NOAEL (reproduction) = 9000 ppm

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs
Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: négatifs

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité
METHYLETHYLKETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (fertilité) 10000 mg / L

TOLUENE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague_Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 600 ppm
Référence bibliographique: Études de toxicité pour la reproduction et le développement du toluène II. Effets de l'exposition par inhalation sur la fertilité des rats, Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T et Kurokawa Y (1996)

OXYDE DE ZINC

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: LOAEL (fertilité) 7,5 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants
ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 2200 ppm

méthyléthylcétone

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: NOAEC (développement) ca. 1 002 ppm

TOLUENE

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 600 ppm
Référence bibliographique: Développement postnatal et comportement des rats Wistar après exposition prénatale au toluène, Thiel R et Chahoud I (1997)

OXYDE DE ZINC

Méthode: OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar)
Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)
Résultats: NOAEC (développement) 7,5 mg / m³ d'air

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Sur la base des données disponibles, la substance peut endommager les organes par exposition unique et est donc classée dans cette classe de danger.

ACETATE D'ETHYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACETONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour

une exposition unique.

METHYLETHYLKETONE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOLUENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité organique cible pour une exposition unique.

2,6-tert-butyl-para-crésol

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

OXYDE DE ZINC

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles
ACETATE D'ETHYLE

Système nerveux central.

ACETONE

Effets narcotiques

METHYLETHYLKETONE

Système nerveux central

TOLUENE

Système nerveux central

Voie d'exposition
ACETATE D'ETHYLE

L'inhalation.

ACETONE

inhalation

TOLUENE

inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition répétée.

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OTS 795.2600

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 900 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD®BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: LOEC 350 ppm

ACETONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 10000 ppm

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC = 19000 ppm

Référence bibliographique: Evaluation of toluene and acetone inhalant in use. II. Développement de modèles et toxicologie, Bruckner JV, Peterson RG (1981)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: non indiquée

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs

Référence bibliographique: Pathologie du vieillissement des souris SENCAR femelles utilisées comme témoins dans les études de carcinogénèse cutanée en deux étapes, Ward J, Quander RD, Wenk M, Spangler E (1986)

METHYLETHYLCETONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC 5041 ppm

TOLUENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.26

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 625 mg / kg pc / jour

Méthode: Méthode UE B.29

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC = 625 ppm

2,6-tert-butyl-para-crésol

Méthode: non indiquée
Fiabilité: 1
Espèce: Cochon (Goland x Sanglier italien Duroc; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL> = 61 mg / kg pc / jour

OXYDE DE ZINC

Méthode: OCDE 408
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL 31,52 mg / kg pc
Méthode: OCDE 413
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Wistar; mâle)
Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)
Résultats: NOAEL 1,5 mg / m³ d'air
Méthode: OCDE 410
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: LOAEL 75 mg / kg pc / da

Organes cibles
HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Système nerveux central

TOLUENE

neurologique

Voie d'exposition
HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

inhalation

TOLUENE

inhalation

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

sécheresse

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

OXYDE DE ZINC

LC50 - Poissons	1,1 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	1,7 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,14 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	0,53 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,024 mg/l

TOLUENE

LC50 - Poissons	5,5 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	3,78 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	134 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	10 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	10 mg/l

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

LC50 - Poissons	11,4 mg/l/96h fish
EC50 - Crustacés	3 mg/l/48h daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 30 mg/l/72h algae

2,6-tert-butyl-para-crésol

LC50 - Poissons	0,199 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	0,48 mg/l/48h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,24 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	0,15 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,24 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Facilement dégradable dans l'eau, 98% en 28 jours (OCDE 301)

ACETATE D'ETHYLE

Rapidement dégradable, 60% en 10 jours.

ACETONE

Facilement dégradable dans l'eau, 90,9% en 28 jours.

METHYLETHYLCETONE

Rapidement dégradable dans l'eau, 60% en 14 jours

TOLUENE

Facilement dégradable dans l'eau.

OXYDE DE ZINC

Solubilité dans l'eau	2,9 mg/l
-----------------------	----------

NON rapidement dégradable

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

ACETATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

METHYLETHYLCETONE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

TOLUENE

Solubilité dans l'eau 100 - 1000 mg/l

Rapidement dégradable

ACETONE

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

OXYDE DE ZINC

BCF > 175

ACETATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,68

BCF 30

METHYLETHYLCETONE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,3

TOLUENE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 2,73

BCF 90

ACETONE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau -0,23

BCF 3

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANS, ISOALKANS, CYCLES, <5% N-HEXANE

Le produit est adapté à la combustion dans un brûleur fermé pour la valeur ou l'élimination du combustible par incinération supervisée à des températures très élevées pour empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient correctement reconditionnés ou éliminés. Les conteneurs vides doivent être recyclés, récupérés ou éliminés par un entrepreneur dûment qualifié ou autorisé et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS PRESSURISER, COUPER, SOUDER, BRASER, TROU, MOULER OU EXPOSER DE TELS CONTENANTS À LA CHALEUR, À LA FLAMME, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU À D'AUTRES SOURCES D'ALLUMAGE. PEUT EXPLOSER ET CAUSER DES BLESSURES OU LA MORT.

ACETATE D'ETHYLE

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Élimination du récipient: vider complètement le récipient. Les contenants vides peuvent contenir des résidus hautement inflammables. Ne pas couper, broyer, perforer, souder ou éliminer les conteneurs à moins que des précautions adéquates n'aient été prises contre ce danger. Ne retirez pas les étiquettes des contenants avant de les avoir nettoyées. Envoi vers récupération de tambour ou récupération de métal.

ACETONE

Incinérer en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales applicables. Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

2,6-tert-butyl-para-crésol

Évitez le rejet dans l'environnement. Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales / nationales.

OXYDE DE ZINC

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au catalogue européen des déchets, doit être effectuée en accord avec la société régionale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1133
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: ADHESIVES
IMDG: ADHESIVES
IATA: ADHESIVES

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3

IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3

IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 30

Quantités
Limitées: 5 LCode de
restriction en
tunnels: (D/E)

Special Provision: -

IMDG: EMS: F-E, S-D

Quantités
Limitées: 5 L

IATA: Cargo:

Quantité
maximale:
220 L
Quantité
maximale: 60
L
A3Mode
d'emballage:
366
Mode
d'emballage:
355

Pass.:

Instructions particulières:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: P5c-E2

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 48 TOLUENE N° Reg.:
01-2119471310-51-
XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)

ADHÉSIF NÉOPRÈNE POUR MÉLAMINÉ

- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 06 / 07 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15.